



Procedure tgi civil depuis longtemps.

Par **Paul3**, le **02/01/2017** à **07:55**

Bonjour,

Bonne annee a toutes et tous.

Reconnu victime au tgi civil par 2 ordonnances refere mais la seconde n ayant pas condamner in solidum, m alloue une somme X pour deconstruire les malfacons de ma maison et aussi lieu pro, et m oblige donc a poursuivre en appel pour recuperer la somme X qui permettra de reconstruire..

Reloger ailleurs et,

En appel depuis plus d un an,

Cette situation me prive de mon activite pro,. Et pose bien des pb financiers.

Y a t il une solution ?

Cordialement paul3.